

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

**COMMUNE DE
BUCQUOY**

**DEPARTEMENT DU PAS
DE CALAIS**

CANTON DE BAPAUME

ARRETE

12/2026

OBJET :

Stade/Interdiction/Jeux

Vu la demande formulée par le Président de l'Association Jeunesse de l'Artois,

Considérant, après échange avec le Président de l'AJA, qu'au regard de l'état des terrains de football communaux, et des conditions météorologiques, il y a lieu d'interdire toute utilisation et compétition sportives sur l'ensemble de ceux-ci.

ARRETONS

Article 1 : l'utilisation du Stade Municipal de Football sera interdite les **7 et 8 février 2026**, dans le but de préserver les terrains.

Article 2 : sur Communication du Président de l'AJA, voici les modifications à apporter :

- le ou les match(s) suivant(s) devra ou devront être annulé(s) :

U18 D2 Poule A : AJArtois 21 - Vermelles Us 21
U16 D2 Poule B : AJArtois 21 - Lillers Fc 21

Fait à Bucquoy, le 06 février 2026

Le Maire,
Eugène DELAMBRE

